

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 13 octobre 2023

### à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

<b>Date de convocation :</b> 4 octobre 2023	<b>Le quorum étant atteint :</b> Conseillers en exercice : 39
<b>Président de séance :</b> M. Eric LE DISSÈS, Maire	Présents : 26 Représentés : 13 Absents : 0
<b>Secrétaire de séance :</b> Mme. Amandine PRUVOST	<b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :</b> Suffrages exprimés : 38
Délibération publiée le :	Votes pour : 34 Abstention : 0
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	Votes contre : 4 Non participation : 1
Accusé de réception en Sous-Préfecture n° :	M. Aléo, M. Iries, M. Panagoudis Mme Lovera, M. Martinez

**Présents :** LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, VILORIA Patrick, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, CAMISULI Antoine, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PRADEL Véronique, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, PRUVOST Amandine, IRLÈS André, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude.

**Pouvoirs :** CATONI Monique à LE DISSÈS Eric, TARDY Véronique à TERRIER Gérard, BLOCQUEL Jean-Marc à ARGENTI Céline, FLORENTINO Manuel à BIOLLEY Claude, LO IACONO Michel à VILORIA Patrick, SANCHEZ Anthony à ABADIE Dominique, ARAKÉLIAN Rémy à ROS Marie-Rose, ESCOLLE Laurent à CANTO Bernard, PENNICA Christelle à AUFFRET Yves, BRIÈRE Isabelle à PRADEL Véronique, GRASSINI Joseph à MICOTTI Sophie, LOVERA Magali à IRLÈS André, MARTINEZ Jean à ALEO Adrien.

**N°23101332****AREA Région Sud – Approbation du rapport annuel 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-2 ;

Vu la délibération n°17092601 du 26 septembre 2017, portant souscription à une augmentation de capital de la société publique locale Agence régionale d'équipement et d'aménagement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (SPL AREA PACA) et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n°20092807 du 28 septembre 2020 désignant le représentant de la Commune au sein des organes de la SPL AREA Région Sud ;

Vu la note de présentation, et le rapport des Elus à leur collectivité pour l'année 2022 approuvé par le conseil d'administration SPL AREA Région Sud le 12 juin 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances - Administration générale - Personnel », rendu le 7 septembre 2023 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport susvisé,

Par délibération du 26 septembre 2017, la Commune a décidé de devenir actionnaire de la SPL AREA Région Sud à hauteur de 0,03 % de son capital.

M. Claude BIOLLEY, 4<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné en tant que représentant de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires minoritaires.

Dans le cadre du fonctionnement de ce type de société, l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales organise notamment l'information de la collectivité actionnaire et dispose que l'élu délégué doit présenter un rapport annuel d'information à son assemblée délibérante.

Le rapport de l'exercice social 2022, annexé à la présente délibération, est ainsi soumis au conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le rapport des élus à leur collectivité pour l'exercice social 2022 de la SPL AREA Région Sud,
- **de donner quitus** au représentant de la Commune, M. Claude BIOLLEY, pour l'année 2022.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
Amandine PRUVOST**



**Le Maire,  
Eric LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*